

GRILLES DES USAGES ET DES NORMES

USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES PERMISES									
	R : RÉSIDENCE									
	R-1 : Unifamiliale									
	R-2 : Bifamiliale et trifamiliale									
	R-3 : Multifamiliale									
	R-4 : Maison mobile									
	R-5 : Mixte	●	●							
	C : COMMERCE									
	C-1 : Voisinage									
	C-2 : Quartier	●	●							
	C-3 : Régional									
	C-4 : Spécial									
	C-5 : Agricole									
	C-6 : Services professionnels et administratifs									
	I : INDUSTRIE									
	I-1 : Prestige									
	I-2 : Légère									
	I-3 : Lourde									
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Espace public	●	●							
	P-2 : Voisinage									
	P-3 : Régional									
	P-4 : Spécial									
	A : AGRICULTURE									
	A : Agriculture									
	CONS : CONSERVATION									
	CONS : Conservation									
	CONS-1 : Conservation intégrale									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	(1)	(1)								
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée		●							
	Contiguë									
	DIMENSIONS DU BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	9	9							
	Largeur maximale (m)	75	75							
	Superficie de planchers minimale (m²)	100	100							
	Superficie de planchers maximale (m²)									
	Hauteur en étage(s) minimale	1	1							
	Hauteur en étage(s) maximale	2	2							
	Hauteur en mètres maximale	10	10							
	RAPPORTS									
	Planchers/terrain maximal	1,2	1,2							
	Espace bâti/terrain minimal									
	Espace bâti/terrain maximal	0,4	0,5							
	MARGES									
	Avant minimale (m)	7	7							
	Latérale minimale (m)	6								
	Latérales totales minimales (m)	12	6							
	Arrière minimale (m)	7	7							
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Front de lot minimal (m)	30	18								
Profondeur minimale (m)	30	30								
Superficie minimale (m²)	1500	650								
DIVERS										
Nombre de logements (min/max)	0/3	0/3								
Densité nette log/ha (min/max)	0/0	0/0								
PIIA	●	●								
Notes particulières	(2)	(2)								
NOTES									Amendements	
(1) Brasseries, tavernes, bars, salles de réception, discothèques et commerces de divertissement avec spectacles. (2) Chapitre XII - Dispositions particulières pour certains usages, section VIII - Dispositions particulières applicables aux écrans sonores et aux espaces tampons.									No. Régl.	Date